

(réf:0530)

SAAD : nouveau cadre réglementaire, nouvelle organisation, nouvelles pratiques

La loi 2015-1776 du 28 décembre 2015, dite loi ASV (adaptation de la société au vieillissement) et le décret du 22 avril 2016 (cahier des charges national des SAAD) pour les SAAD dépendant désormais du régime unique d'autorisation, fixent le nouveau cadre et les nouvelles conditions de fonctionnement des SAAD.

La complexité des anciens statuts et des calendriers et l'entrée dans un nouveau cadre juridique en faveur de la protection des usagers ont des répercussions sur les modalités de tarifications, d'évaluation de la qualité des prestations, les obligations, les pratiques.

Cette formation est une aide pour que les SAAD réunissent toutes les conditions pour la mise en œuvre et le renouvellement de leur autorisation.

Prérequis :

Cette formation ne nécessite aucun prérequis.

Public :

Personnel encadrant des SAAD

Objectifs :

- Permettre aux encadrants et au personnel des SAAD de s'approprier la réforme de la loi 2015-1776
- Manager ses conséquences

Contenu :

- La loi 2015-776 et ses répercussions :
- Tarification, appel à projet, CPOM, territoire
- Travail en réseaux, coordinations territoriales, SPASAD...
- Certification et évaluation externe
- Mise en œuvre de l'évaluation des établissements et services médico-sociaux : une démarche d'amélioration continue

- Mise en œuvre de la loi 2002-2 et de ses outils, des recommandations de bonnes pratiques de l'ANESM :
- Le cahier des charges du 22/04/2016 et ses répercussions au regard des droits des usagers et des pratiques quotidiennes des professionnels (projet de service, accueil et livret d'accueil, information, projet personnalisé, contrat, secret partagé, risques de maltraitance et bientraitance...)
- Compétences requises et maintien pour les professionnels

Durée :

2 jours - novembre

Intervenants :

- Juriste
- Anne Jacob, cadre pédagogique IRTS, évaluatrice externe ayant participé à la création de référentiels d'évaluation externe et de certification des SAAD

Prix :

350 €

Contact :

Joëlle LONCHAMPT
IRTS de Franche-Comté - 1 rue Alfred de Vigny - 25000 BESANCON
Tél : 03 81 41 67 53 - Courriel : joelle.lonchamp@irts-fc.fr

